



© Stéphanie Bricout

## Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN

### LA FIBRE :

Les points réseaux se développent en ce moment sur les secteurs au Bérrouze, Clos Moccand, La Glière.

### FONCIER :

Le Conseil Municipal déclare son intention d'acquérir certaines parcelles dans un objectif d'intérêt général tenant au développement d'un habitat accessible aux résidents permanents de la Commune.

### PERSONNEL COMMUNAL :

Afin d'améliorer les possibilités de recrutement sur un marché tendu et/ou à forte expertise, et de compenser pour ses agents la hausse de l'inflation, ainsi qu'une perte de pouvoir d'achat, le Conseil Municipal décide de déplaçonner le régime indemnitaire en vigueur. Ce déplaçonnement, qui constitue une variable d'ajustement du cadre de rémunération réglementaire de tout agent public, permettra l'amélioration souhaitée. ●

## Service à la personne

### L'ADMR RECRUTE INTERVENANTS ET BÉNÉVOLES



L'ADMR est le premier réseau associatif national du service à la personne.

L'association ADMR de Samoëns permet quotidiennement aux bénéficiaires de bien vivre chez eux en leur apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, portage de repas et aide aux familles. Elle intervient sur les communes de Samoëns, Morillon, Verchaix et Sixt-Fer-à-Cheval et recrute des Aides à Domicile, avec ou sans diplôme ainsi que des Auxiliaires de Vie Sociale pour les bénéficiaires ADMR de notre territoire.

**Les avantages sont plus nombreux qu'on ne l'imagine : possibilité de formation diplômante, horaires modulables, prise en charge des frais kilométriques. Les missions sont de plus adaptées pour être au plus proche du lieu de domicile des intervenants.**

Vous souhaitez vous investir au sein de l'association et ainsi donner un peu de votre temps ? Sachez qu'il est également possible de rejoindre l'équipe de bénévoles qui œuvre au service du secteur de l'aide à la personne. ●

► Pour plus d'information : [accueil.samoens@fede74.admr.org](mailto:accueil.samoens@fede74.admr.org)  
ou par téléphone au 04 50 18 67 13. Retrouvez l'équipe  
au 35 place des Dents Blanches - 74340 Samoëns

## Vite lu !

### RETOUR SUR LES RENCONTRES SAMOËNS QUE J'AIME

**3 rencontres ont eu lieu, l'une avec les commerçants et deux autres avec le grand public.**

Suite à ces rencontres, et dans un premier temps, la commune va améliorer et sécuriser la circulation des piétons et des vélos dans le centre-bourg, actualiser la signalisation en conséquence et ainsi rendre plus harmonieuse la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public.

**De nouveaux rendez-vous reprendront à l'automne, afin de continuer à créer le dialogue avec la population.**

### DES NOUVELLES DES REFUGES

**La saison estivale est lancée, le refuge de Bostan a ouvert ses portes depuis début juin.**

Le refuge de Folly avait fait de même, mais pour des raisons de santé, le refuge est fermé jusqu'à nouvel ordre. Voici néanmoins pour votre information les travaux réalisés sur ces lieux d'accueil ou restant à réaliser :

#### Folly :

Confortement de la terrasse  
Evacuation des bouteilles de gaz (un local extérieur au refuge sera prévu ultérieurement).

#### Bostan :

Installation d'un paratonnerre  
Création d'un local extérieur au refuge pour le stockage d'une cuve à fioul.

Ces deux refuges sont également concernés par une mise en conformité électrique, une amélioration des cuisines et de leur équipement et l'installation de portes coupe-feu, aux fins d'être en phase avec la sécurité des Établissements Recevant du Public.

Prochain conseil municipal :  
**lundi 5 septembre 2022 à 19h30**



mairie de  
**Samoëns**

# Retour sur les ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DU MOIS

© Elise Morgand



## L'ÉVÉNEMENT TRAIL DE LA VALLÉE DU GIFFRE !

Sa 9<sup>e</sup> édition a eu lieu du 17 au 19 juin dernier. Malgré la chaleur, 3 400 coureurs se sont retrouvés pour découvrir les sentiers de la vallée, répartis sur 7 parcours allant de 9 à 127 kilomètres, entre Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval. Une pleine réussite pour cette 1<sup>re</sup> édition « normale » à la suite des années d'annulation et de report en raison de la pandémie. La nouvelle épreuve reine, l'Ultra Tour des Lacs aux Cimes, de 127 km pour 9 150 m D+, a enfin pu être inaugurée. Les coureurs ont particulièrement souligné la qualité de l'organisation, la bonne humeur des bénévoles et la technicité des parcours, et ont ainsi gardé le sourire malgré les conditions météo éprouvantes.

L'association organisatrice donne rendez-vous le 14 août 2022 pour le Kilomètre Vertical du Criou avec un record à battre de 32'56" !), de quoi patienter en attendant des nouvelles de la 10<sup>e</sup> édition de l'UTHG en 2023 qui devrait être riche en émotions ! ●

## Rappel

### RÉGLEMENTATION SUR L'OBLIGATION D'ÉLAGAGE

L'élagage des haies est dicté par l'obligation de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, articles R. 116-2-5<sup>o</sup> et R. 161-24 du code de la voirie routière.

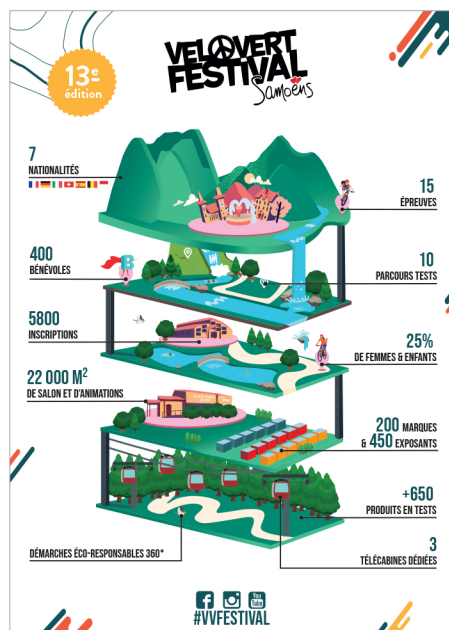
**Les agents du service de la police municipale constatent parfois que des plantations débordent sur le domaine public.** Afin d'éviter ces désagréments qui peuvent gêner la visibilité des usagers ou la visualisation de panneaux directionnels, vous êtes priés de respecter cette réglementation.

Il est important de noter que **votre responsabilité peut être engagée si un accident survient** en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La procédure exige qu'un courrier vous soit dans un premier temps adressé, vous rappelant cette réglementation. En cas de non-réponse ou non-exécution, la police municipale envisagera de procéder aux travaux d'office (via les services de la commune ou d'une entreprise mandatée) **à vos frais**. L'article R116-2 du Code de la Voirie Routière dispose que seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe ceux qui, sans autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2m de la limite du domaine public routier. ●

## VÉLO VERT FESTIVAL : UNE 1<sup>RE</sup> ÉDITION RÉUSSIE !

L'événement en quelques chiffres :



À noter que la jeunesse septimontaine s'est illustrée à l'occasion de cette 1<sup>re</sup> édition et s'est vue remettre 2 médailles sur la Kids Race :



© Benoît Dubois

**Jeanne DUBOIS**, 7 ans ½, qui courait parmi les **poussins**, monte sur la 1<sup>re</sup> marche du podium "filles".

**Gabriel DUBOIS**, 10 ans, se classe quant à lui 3<sup>e</sup> garçon parmi les **pupilles**.

Nous félicitons ces 2 graines de champions, membres du club Naturide VTT de Samoëns, ce dernier ne pouvant être que fier de leur réussite ! ●

## Vite lu !

### "AUTOUR DU LAC" :

voici le thème du concours de nouvelles organisé par l'association Criou livres et la médiathèque. Vous y trouverez assurément l'inspiration pour participer ! Ouvert à toutes et tous sans aucune distinction, vous pouvez envoyer vos œuvres (6 pages max) à [crioulivres@gmail.com](mailto:crioulivres@gmail.com) et [mediatheque@mairiedesamoens.fr](mailto:mediatheque@mairiedesamoens.fr) jusqu'au 1<sup>er</sup> août !

### L'ÉCOLE DE VOILE

**ITINÉRANTE** est de retour cet été du 1<sup>er</sup> au 5 août. Vous avez l'âme d'un moussaillon ? Renseignez-vous et inscrivez-vous auprès de l'École de Voile Itinérante 74 - 06 08 98 57 30 [evi@cdv74.com](mailto:evi@cdv74.com) - [www.cdv74.com](http://www.cdv74.com)

### FESTIVAL LYRIQUE DE SAMOËNS DU 15 AU 31 JUILLET 2022 :

vous y découvrirez la grande œuvre de cette nouvelle édition : "La Bohème".

### TOURNÉE DE MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL

sur la commune entre le 27/06/2022 et le 29/07/2022 par le CDIF de Bonneville.

### TRANSPORT SCOLAIRE :

vous avez encore jusqu'au 19/07/22 pour inscrire votre enfant. rendez-vous sur le site de la CCMG pour les inscriptions <https://www.montagnesdugiffre.fr/vivre-et-habiter/deplacements/transports-scolaires/>

### FACTURATION 2022 DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) :

avis de sommes à payer transmis\* selon un **calendrier différent** des années précédentes. Cette année, ils ont été envoyés aux habitants de Samoëns au mois de mai. Les personnes seules en copropriété ou non, et les professionnels du territoire recevront leur avis de sommes à payer en novembre.

Pour plus de renseignements sur la REOM : <https://www.montagnesdugiffre.fr/vivre-et-habiter/la-gestion-des-dechets/redevance/>

\*par la Communauté de Communes via le Trésor public

**POUR INFORMATION**, le Maire a décidé de relever son 1<sup>er</sup> adjoint de ses délégations qui sont : administration, finances, personnel.